

Procès-Verbal du conseil d'école n°2

Ecole élémentaire de La Billardière Lundi 11 mars – 18h45 – 21h00

Présents :

Enseignantes : Mmes HUBERT, DENIS, DUBUQUOI-LUNEL, EULRY, HARDOUIN-THOUARD, MARTIN

Représentants de la collectivité : Mme BREVIER, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, Mr LE LOUREC, Responsable Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes du Val Drouette

Parents d'élèves titulaires : Mr BARDET, Mme BEGBAGUI, Mme POURADIER, Mme GARNES, Mme MAIRE,

Parents d'élèves suppléants : Mme SALLET, Mme DUBOSQ

Spectateur supplémentaire : Mme AYMOZ, directrice par intérim de l'école maternelle de La Billardière

Absent excusé : Mr BAY, Inspecteur de l'Education Nationale

Secrétaire de séance : Mme HARDOUIN-THOUARD

Mesures de carte scolaire sur le secteur :

Fermeture d'une classe à l'école élémentaire de la Chevalerie, fermeture de 2 classes et de l'école maternelle de La Guesle. Création d'une classe de Grande Section à l'école Louis Drouet.

Certains élèves actuellement scolarisés en Grande Section à la Billardière iront à Louis Drouet en CP. Les familles concernées ont été invitées à une réunion d'informations, en présence de Mr BAY. L'objectif de la municipalité est de rapprocher les enfants de leur lieu de vie. Les familles ne seront pas non plus dispersées sur plusieurs lieux scolaires.

La modification des périmètres scolaires sera votée ultérieurement en conseil municipal.

Ces différentes mesures de carte scolaire n'auront aucune conséquence pour l'école élémentaire de La Billardière.

Présentation des nouveaux rythmes scolaires :

Les textes officiels ont été publiés : Bulletin Officiel du 7 février 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré (décret n°2013-77)

Lecture des points clés du décret :

- *La semaine scolaire comporte 24 heures réparties sur 9 demi-journées.*
- *Les heures d'enseignement sont organisées sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et le vendredi matin.*
- *Chaque journée ne devra pas excéder 5h30 et chaque demi-journée 3h30.*
- *La pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30.*
- *Deux types d'activités se mettront en place en dehors de ces horaires :*
 - *Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) organisées et proposées par le conseil des maîtres (elles se substituent à l'aide personnalisée qui est supprimée, sont organisées par groupe restreints d'élèves et sont assurées par les enseignants à raison d'une heure par semaine)*
 - *Et des activités éducatives hors temps scolaire organisées par la collectivité dans le cadre d'un*

projet éducatif territorial (sport, culture, langues vivantes, informatique...)

Mme BREVIER explique que la communauté de communes souhaite organiser cette réforme dès la rentrée 2013 (exception faite de la commune de Gas, qui est membre du SIVOS de Gallardon) car la communauté de communes dispose des infrastructures et d'un projet éducatif nécessaire. Un courrier, lu par Mme BREVIER et signé des 5 maires de la communauté de communes, a été envoyé à Mr REYMONDON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) afin de faire cette demande.

Nouveaux horaires de l'école proposés par la collectivité (correspondant à ceux proposés par le DASEN) :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : **8h45-11h45 / 13h45 – 16h00**

Mercredi : **8h45 - 11h45**

Mr LOUREC présente et explique ensuite un organigramme d'une semaine-type avec les nouveaux horaires et nouveaux tarifs. Pour les élèves, les principaux changements seront un allongement de 15 minutes de la pause méridienne et une fin des cours à 16h00.

- Le ¼ d'heure supplémentaire de la pause méridienne ne sera pas facturé aux familles. Les parents d'élèves demandent si de nouvelles activités seront organisées le midi. Mr LE LOUREC explique que le nombre d'animateur restera inchangé (3) mais qu'ils pourront proposer des activités. Comme actuellement, une semaine sur deux, un animateur sportif sera présent.
- A 16h00, les élèves non inscrits au périscolaire pourront rentrer chez eux. Les enfants inscrits au périscolaire seront pris en charge par les animateurs. Les enfants prenant le car seront également pris en charge dès 16h00. Pour l'instant, la municipalité ne sait pas encore comment sera organisé le transport scolaire l'an prochain. Le transporteur ne sait pas à quelle heure il pourra prendre en charge les élèves (dès 16h00 ou, comme aujourd'hui, à 16h30). La municipalité prendra en charge gratuitement les élèves de 16h00 à 16h30 si nécessaire. Il n'y aura donc pas d'augmentation du tarif du transport scolaire.

Mr LE LOUREC annonce également que le prix de l'accueil périscolaire du soir (de 16h00 à 18h00) augmentera de 20% environ. A partir de 18h00, la mairie pourrait proposer une tarification par ¼ d'heure (½ heure actuellement).

Un temps pour l'aide aux devoirs sera préservé. Les horaires ne sont pas encore fixés, mais elle sera organisée en fonction des APC proposées par les enseignants.

- Les accueils périscolaire du mercredi après-midi se dérouleront dans chaque école. Les élèves ne seront pas déplacés. La restauration scolaire du mercredi midi sera exclusivement pour les enfants inscrits au centre de loisirs l'après-midi.

Concernant le transport scolaire du mercredi matin, aucune information précise n'a été communiquée à ce jour par la société Transbeauce. Il n'est pas certain que cette compagnie puisse assurer les transports du mercredi. La commune pourrait utiliser les 50€ par enfant alloués par l'Etat pour financer autrement cette ½ journée de transport.

Les parents d'élèves regrettent de ne pas avoir été consulté avant

Les parents d'élèves souhaitent voter à bulletin secret, afin que chacun, parents comme enseignants puisse s'exprimer librement. Les enseignantes ayant fait savoir qu'elles n'y étaient pas favorable, cette demande est refusée. A la demande de l'Inspection Académique, les raisons motivant les votes seront recensées (de manière anonyme)

Résultats du vote concernant la mise en application de la réforme à la rentrée 2013

	Contre	Abstention	Pour
Parents	5		
Enseignants	1		5

Raisons invoquées par les parents :

- Pas assez de concertation préalables entre la mairie, les parents d'élèves, les associations locales.
- Incertitudes sur le transport scolaire (présence ou non de car le mercredi, coût...)
- Aucune activité supplémentaire organisée sur le temps du périscolaire.

Les parents d'élèves souhaitent lire et transmettre à l'Inspection Académique un document résumant leurs point de vue, questionnements et craintes. (document joint à ce procès verbal)

Résultat du vote concernant la proposition d'horaires de l'enseignement obligatoire proposée par la collectivité, à savoir de 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 8h45 à 11h45 le mercredi.

	Contre	Abstention	Pour
Parents	5	0	0
Enseignants	0	2	4

Prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine :

19 CP 35 CE1 25 CE2 30 CM1 18 CM2

Total : 127 enfants (soit une moyenne de 25,4 élèves par classe)